

## Rapport

Date de la séance du CE: 13 janvier 2016  
Direction: Direction de l'instruction publique  
N° d'affaire: 710485  
Classification: Non classifié

### **Autorisation de dépenses 2016 : crédit d'engagement pour la Haute Ecole Pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel (HEP-BEJUNE) ; participation financière du canton de Berne. Crédit d'objet**

---

#### Table des matières

<b>1</b>	<b>Synthèse .....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Bases légales .....</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Description de l'affaire .....</b>	<b>2</b>
3.1	Budget global de la HEP-BEJUNE .....	2
3.2	Evolution du nombre d'inscriptions .....	3
3.3	Coût de la HEP-BEJUNE par rapport aux HEP suisses .....	4
3.4	Répartition des coûts .....	4
3.5	Coûts à la charge du canton de Berne .....	5
3.6	Evolution des coûts à charge du canton de Berne .....	5
<b>4</b>	<b>Incidences sur les finances .....</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>Proposition .....</b>	<b>6</b>



## 1 Synthèse

Conformément au concordat intercantonal conclu par les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel créant une Haute Ecole Pédagogique, le canton de Berne contribue, depuis 2001, au financement de la HEP-BEJUNE. La part qui incombe au canton de Berne correspond à 25 pour cent des charges nettes de l'établissement. A cette somme s'ajoute la rémunération des formateurs et formatrices en établissement (FEE) bernois francophones estimée à 506 000 francs. Pour l'année 2016, les coûts à charge du canton de Berne pris en compte dans le présent ACE s'élèvent à 6 206 000 francs, la même somme que pour le budget 2015.

## 2 Bases légales

Article 2, alinéa 1 de la loi du 23 novembre 2000 concernant l'adhésion du canton de Berne au concordat intercantonal créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE) (RSB 439.28)

Articles 37 et 38 du concordat du 21 janvier 2000 créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE)

Articles 47, 49 alinéa 2, 50, 52 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0)

Articles 139, 146 et 148 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFF ; RSB 621.1)

## 3 Description de l'affaire

La HEP-BEJUNE est le fruit de décisions politiques en rapport avec la réforme de l'ensemble du domaine de la formation tertiaire en Suisse. Cette volonté a été confirmée par le Conseil-exécutif lors de la discussion du 15 avril 2008 qui a porté sur la note de discussion « Soutien du canton de Berne aux Hautes Ecoles tricantonales Berne-Jura-Neuchâtel : la Haute Ecole Pédagogique HEP-BEJUNE et la Haute Ecole spécialisée HE-Arc ».

L'originalité de l'école réside en particulier dans son statut tricantonal (partie francophone du canton de Berne, Jura et Neuchâtel) et ses trois sites (Bienne, Porrentruy, La Chaux-de-Fonds). Ses missions s'inscrivent principalement dans trois domaines : la formation du corps enseignant (préscolaire et primaire, secondaires I et II et continue), la recherche sur l'enseignement et le service à la collectivité.

### 3.1 Budget global de la HEP-BEJUNE

Le budget 2016 de la HEP-BEJUNE s'inscrit toujours dans un contexte financier difficile pour les trois cantons partenaires si bien que le Comité stratégique a obtenu de l'institution que le budget 2016 soit à la même hauteur que celui de 2015 tout en intégrant le coût supplémentaire lié à l'augmentation du nombre d'étudiants et d'étudiantes. A partir de 2016, le budget n'inclut plus de coût relatif à l'amortissement du découvert lié aux opérations de recapitalisation des caisses de pension réalisées en 2013. En effet, la dette bernoise liée à la recapitalisation a été amortie presque entièrement en 2014 (voir page 28 sur 29 de l'annexe, 2) Décompte du découvert). Dans l'avenir immédiat, nous ne prévoyons pas devoir nous acquitter de montants supplémentaires. Toutefois, le canton de Neuchâtel n'a pas définitivement légiféré quant aux modes de recapitalisation de sa caisse de pension Prévoyance.ne si bien que tout élément d'incertitude ne peut pas être écarté à moyen terme.

Les évolutions des budgets et comptes de la HEP-BEJUNE et des parts du fonctionnement à charge du canton de Berne sont présentées ci-dessous.

**Tableau 1 Evolution des budgets et comptes de la HEP-BEJUNE (CHF), part bernoise (cf pages 16 et 28 sur 29 de l'annexe)**

	2010		2011		2012	
	Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Comptes
<b>BEJUNE</b>	24 806 000	23 767 470	24 950 000	24 175 283	24 925 000	23 595 500
<b>Part BE</b>	<b>6 201 500</b>	<b>5 941 867</b>	<b>6 237 500</b>	<b>6 043 821</b>	<b>6 231 250</b>	<b>5 898 875</b>

	2013		2014		2015	2016
	Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Budget
Dépenses ordinaires	24 196 300	21 315 645	23 850 000	22 016 126	22 800 000	22 800 000
Recap. CP*	-	4 853 000	-	114 846	-	-
Mvt. fonds stratégique			-300 000	700 000		
Sous-total	24 196 300	26 168 645	23 550 000	22 830 972	22 800 000	22 800 000
Part BE 25%	<b>6 049 075</b>	<b>6 542 161</b>	<b>5 887 500</b>	<b>5 707 743</b>	<b>5 700 000</b>	<b>5 700 000</b>
Compensation CP BE	-	-725 000	-	-	-	-
Découvert	-	-198 434	-	179 757	-	-
<b>Part BE</b>	<b>6 049 075</b>	<b>5 618 727</b>	<b>5 887 500</b>	<b>5 887 500</b>	<b>5 700 000</b>	<b>5 700 000</b>

\* prévoyance.ne : 2 343 000, CPJU : 1 785 000, CPBE : 725 000

### 3.2 Evolution du nombre d'inscriptions

L'évolution du nombre des inscriptions est reprise dans le tableau suivant.

**Tableau 2 Evolution du nombre d'étudiants et d'étudiantes inscrits**

	2012-13*		2013-14*		2014-15*		2015-16**	
	HEP	BE	HEP	BE	HEP	BE	HEP	BE
<b>Formation préscolaire-primaire</b>	275	72	330	84	374	76	430	78
<b>Formation secondaire</b>	171	40	198	47	201	41	201	41
<b>Master enseignement spécialisé</b>	55	19	58	19	67	19	68	19
<b>Passerelle enseignement spécialisé</b>	11	2	6	1	9	1	7	0
<b>Formation romande PIRACEF***</b>	44	10	37	9	39	10	41	14
<b>Formation continue HEP</b>	143	31	224	53	160	50	146	33
<b>Total</b>	<b>699</b>	<b>174</b>	<b>853</b>	<b>213</b>	<b>850</b>	<b>197</b>	<b>893</b>	<b>185</b>

\* Il s'agit des chiffres consolidés au 15.10 de chaque année.

\*\* Inscriptions enregistrées à la mi-août 2015 ; formation secondaire et Master : chiffres identiques à l'année précédente.

\*\*\* Programme Intercantonal Romand de formation des enseignants en Activités Créatrices et en Economie Familiale.

Entre les années 2012-13 et 2015-16, l'augmentation du nombre total des étudiants et étudiantes bernois inscrits à la HEP-BEJUNE est de 6,3 pour cent alors que l'augmentation du nombre total d'étudiants et d'étudiantes inscrits à la HEP-BEJUNE est de 27,7 pour cent. En parallèle, la part des dépenses à charge du canton de Berne s'est pratiquement stabilisée (comptes 2012 et 2014).

### 3.3 Coût de la HEP-BEJUNE par rapport aux HEP suisses

La méthodologie développée dans le cadre du projet « Définition et standardisation de la comptabilité analytique des hautes écoles pédagogiques » (projet SKORE) de la Conférence des recteurs des HEP (COHEP) permet de procéder à des comparaisons entre HEP des coûts fiables. Le tableau ci-dessous montre les coûts par étudiant à plein temps des différentes filières à la HEP-BEJUNE et le coût moyen par étudiant à plein temps des HEP suisses sur la période 2012 à 2014.

**Tableau 3 Comparaison des coûts (CHF)**

	2012		2013		2014	
	HEP-BEJUNE	moyenne suisse	HEP-BEJUNE	moyenne suisse	HEP-BEJUNE	moyenne suisse
<b>Préscolaire et primaire</b>	36 557	30 598	30 128	29 190	26 027	28 469
<b>Secondaire I</b>	37 986	33 007	27 300	30 890	35 895	29 932
<b>Secondaire II</b>	38 024	32 161	24 496	30 937	35 895	31 304
<b>Secondaire I et II</b>	36 933	35 324	37 263	35 302	35 895	37 463
<b>Enseignement spécialisé</b>	29 878	26 155	35 794	27 531	34 386	27 088

Les coûts pour l'année 2014 de la filière Secondaire I et Secondaire II sont supérieurs à la moyenne suisse. La principale raison est le nombre peu élevé d'étudiants et d'étudiantes dans ces filières. Et comme la fréquentation de ces filières est volatile, le coût par étudiant varie fortement d'une année à l'autre en raison des frais fixes.

### 3.4 Répartition des coûts

Conformément aux articles 12 et 38 du concordat intercantonal, le Comité stratégique définit la participation financière des cantons. Fort de cette compétence, et comme les années précédentes, il a arrêté la répartition pour l'année 2016 selon le même principe, en ne considérant que le droit de codécision énoncé par l'article 38, lettre a du concordat et en ignorant les deux autres critères énoncés sous les lettres b et c du même article, à savoir, la provenance des étudiants et étudiantes et le nombre d'heures suivies sur les sites d'enseignement. La décision de centraliser certaines plateformes – pour des raisons de rationalisation – rendait obsolètes les critères énoncés à l'article 38, lettres b et c du concordat. Le Comité stratégique, considérant qu'une part significative des dépenses ne relève pas directement de la formation des futurs enseignants et enseignantes mais plutôt de l'importance quantitative des populations bénéficiaires des prestations, a estimé que la clé de répartition de 25 pour cent pour Berne, 25 pour cent pour le Jura et 50 pour cent pour Neuchâtel correspondait à un juste équilibre entre les cantons, ceci malgré le développement du site bernois de Bienne.

### 3.5 Coûts à la charge du canton de Berne

Pour le canton de Berne, le montant de la participation aux charges nettes du budget 2016 de la HEP-BEJUNE – ou contribution cantonale – s'élève à 5 700 000 francs. Cette somme inclut une imputation forfaitaire des charges de bâtiments mis à disposition par le canton, qui s'élève à 510 000 francs. Cette somme est remboursée au canton (voir point 4).

A la participation aux charges nettes de la HEP-BEJUNE, il convient encore d'ajouter l'élément « FEE » (formateurs et formatrices en établissements) qui recouvre les indemnités ou frais de décharge alloués aux enseignants et enseignantes bernois qui accueillent un ou une stagiaire dans leur classe. Un nouveau système de rémunération des FEE au secondaire et un nouveau modèle de stages pour le degré primaire sont appliqués depuis la rentrée 2014-2015. Les nouveaux modèles devraient en alléger le coût. En conséquence, nous avons prévu à cet effet un montant de 506 000 francs pour 2016, comme pour l'année 2015.

En ce qui concerne le budget propre aux FEE, à l'heure actuelle, la marge de manœuvre du canton de Berne est relativement réduite puisque l'article 9 du concordat précise que les cantons concordataires garantissent à la HEP l'accès à leurs écoles afin de permettre l'organisation de la formation en établissement dans les meilleures conditions. Comme on l'a vu plus haut, le Comité stratégique a la compétence de décider d'un nouveau système de rémunération en vue aussi par exemple d'en diminuer les coûts. Nous étudierons la possibilité dans le cadre de la révision en cours du concordat d'assurer un juste équilibre dans la répartition entre les trois cantons partenaires des frais concernant les FEE.

### 3.6 Evolution des coûts à charge du canton de Berne

Le tableau 4 montre l'évolution, entre 2013 et 2016, des comptes et charges budgétaires totales imputés au canton de Berne.

**Tableau 4 Evolution de 2013 à 2016 des comptes et budgets à charge du canton de Berne (CHF)**

	2013		2014		2015	2016
	Budget	Comptes	Budget	Comptes*	Budget	Budget
Contrib. cantonale	6 049 075	5 618 727	5 887 500	5 887 500	5 700 000	5 700 000
Rémun. FEE**	596 000	530 535	596 000	668 997	506 000	506 000
<b>Total</b>	<b>6 645 075</b>	<b>6 149 262</b>	<b>6 483 500</b>	<b>6 556 497</b>	<b>6 206 000</b>	<b>6 206 000</b>

\* Cf page 28/29 de l'annexe relative aux comptes : y compris un amortissement de près de 180 000 francs du découvert dû aux opérations de recapitalisation des caisses de pension.

\*\* Chiffres OENS.

Durant la période 2013 à 2016, le budget a diminué de 7 pour cent. Le Comité stratégique s'est attaché à le stabiliser depuis 2015.

## 4 Incidences sur les finances

Les charges totales de la HEP-BEJUNE pour l'année 2016 sont estimées à 22 800 000 francs. Conformément au concordat et sur décision du Comité stratégique de la HEP-BEJUNE, ce montant est réparti entre les cantons partenaires à raison de 25 pour cent pour le Jura, 25 pour cent pour Berne et 50 pour cent pour Neuchâtel. En ce qui concerne le canton de Berne, ces frais représentent un montant de 5 700 000 francs. La somme couvrant les activités des FEE est estimée à 506 000 francs, ce qui porte à 6 206 000 francs le montant total à charge du canton de Berne.

Cette somme inclut une imputation forfaitaire des charges de bâtiments mis à disposition par les cantons, qui s'élève à 510 000 francs pour le canton de Berne. Cette somme sera rem-

boursée au canton sur facture de l'Ecole « Tilleul » de Bienne à la HEP-BEJUNE ; le montant sera comptabilisé sur le compte 436000, Groupe de produits Formation en école moyenne (08.06.9110), secteur d'activité 21464.

La somme demandée s'inscrit dans le budget 2016 : Enseignement supérieur 08.14.9100 Formation du corps enseignant 910030.

## **5 Proposition**

La Direction de l'instruction publique propose au Conseil-exécutif d'adopter le projet d'arrêté.

Pièce jointe

- HEP-BEJUNE récapitulatif comptes 2014, budget 2016

---

<sup>i</sup> La révision du concordat a débuté en 2014 parallèlement à l'arrivée du nouveau recteur. Malheureusement, ce dernier a quitté l'institution fin juillet 2015. Le Comité stratégique a décidé de geler la révision du concordat jusqu'à l'arrivée de sa ou de son successeur.